

Triel-sur-Seine

***Concertation sur le projet
d'aménagement de la rue
du Général Gallieni***

***Compte-rendu de la réunion
du 4 avril 2016***

Destinataires :

Les participants

Auteurs :

Gilles-Laurent Rayssac

Solène Michel

Date :

4 avril 2016

cr160405 triel_gallieni vdef.docx

*On trouvera ci-après le compte rendu de la réunion de concertation du 4 avril
consacrée au projet d'aménagement du secteur Gallieni.*

1. EXPOSES INTRODUCTIFS

1.1. JOËL MANCEL

Je vous remercie d'être tous ici présents.

La ville de Triel sur Seine est engagée dans le projet urbain de la rue Gallieni et veut construire le projet avec ses habitants. La réunion de ce soir constitue une première étape de la concertation. Lors de la 2ème réunion publique du 10 mai prochain, l'Atelier Marniquet présentera sous forme de plans et d'esquisses sa compréhension du site, au regard des souhaits exprimés lors de cette 1ère réunion.

Nous sommes partis d'un constat : la ville a vu sa population décroître. Personne n'a choisi cette situation, mais une chose est sûre : la ville de Triel n'offre pas assez de logement.

1.2. MICHEL POIROT

Pourquoi construire plus de logements¹ ? À cause de ce que l'on appelle le « desserrement des ménages ».

Les modes de vie et les composantes sociales ne sont plus les mêmes : les jeunes quittent le domicile parental, le nombre de personnes célibataires augmente, le nombre de divorces et de séparations progresse, de nouvelles typologies de familles nombreuses arrivent (des familles recomposées) qui demandent un plus grand logement, la durée de vie s'allonge et on vit de plus en plus longtemps chez soi. A Triel, la tranche des octogénaires a triplé entre les deux derniers recensements... La population décroît : la commune passée de 12 000 habitants en 2008 à 11 6 en 2015. Le nombre d'élèves (primaires et collèges) est en baisse également.

Ce desserrement des ménages a des conséquences : les équipements publics coûtent plus chers et sont moins efficaces, les commerces ferment, la collecte des impôts est moins importante,...

D'autre part, l'État a fait le constat qu'il y avait en 1990, 23% de logements sociaux en France. Il a donc imposé que ces logements se répartissent sur tout le territoire, avec la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbains), qui a obligé les communes à obtenir au moins 20% de logements aidés dans leur résidence principale. La loi Duflo I a porté cette obligation à 25 % (à atteindre en 2025) : nous sommes évidemment concernés par cette loi.

Pendant certaines périodes, les villes ont produit les logements imposés. À d'autres périodes, la construction s'est ralentie, ce qui a contribué à la diminution de la population. . La dernière période triennale 2011-2013, a été problématique : nous n'avons réalisé qu'un tiers des objectifs que l'État nous avait imposés. Conséquence : une pénalité financière de base de 140 000 €, plus une sur-pénalité de 90 000 € pour non-réalisation des objectifs prescrits par l'Etat. Nous étions donc partis pour payer 230 000 € de pénalité chaque année pendant trois ans. Le contrôle de l'État est extrêmement présent, avec notamment la prescription d'un contrat de mixité sociale, qui identifie les programmes de construction sur l'ensemble du territoire communal. Enfin, la non-réalisation des obligations de l'Etat impliquait la perte du droit de préemption urbain. Il faut également savoir que le préfet a la possibilité de pénaliser les villes

¹ On trouvera le diaporama de présentation sur le site www.concertation-triel.jenparle.net

jusqu'à 5% du montant de leur budget courant, ce qui pour Triel équivaldrait à près de 600 000 € (sur une masse d'impôts de l'ordre de 8 millions d'euros). Compte tenu du travail engagé depuis quelques années et de la révision du PLU en 2013, nous avons construit suffisamment de logements en 2014 et 2015, ce qui nous a permis de sortir de cet état dit « de carence » depuis le 1^{er} janvier 2016. À partir de cette année, nous n'avons donc plus que la pénalité de base de 140 000 € par an, et nous ne sommes plus sur-pénalisés.

Nous avons donc rempli nos objectifs pour les années 2014, 2015 et 2016 (construire 181 logements locatifs aidés). Les projets comme celui sur lequel nous allons réfléchir ce soir s'inscriront sur la période triennale 2017-2019.. . En effet, l'État va vraisemblablement nous imposer l'objectif de 250 logements aidés sur ces trois années.

Un certain nombre de projets sont en cours de réalisation ou programmés sur le territoire. Les informations sont disponibles sur le site internet de la Ville, par le biais notamment du PLHI (le Programme Local de l'Habitat Intercommunal). Une analyse des réserves foncières situées dans les « dents creuses » de la ville bâtie a été réalisée, et permet aux élus de visualiser les opportunités foncières susceptibles de se débloquent,

La Ville travaille notamment avec l'Établissement Public Foncier pour assurer l'ensemble de la démarche. Ces projets concourent à rééquilibrer le nombre de logements aidés sur l'ensemble du territoire. Au-delà de l'aspect quantitatif et du nombre de logements réalisés, les programmes projetés s'intègrent de manière optimale au sein des sites et des environnements existants, et conduisent notamment à la résorption d'un péril sur un immeuble qui menaçait de s'effondrer sur le domaine public depuis 8 ans. Les programmes intègrent aussi la résorption de deux friches industrielles, la restructuration de l'entrée de ville Sud avec la réalisation de programmes immobiliers qui vont contribuer au dynamisme du quartier. Concernant le projet qui nous réunit ce soir, le projet Gallieni, nous allons aborder trois points : les impératifs du projet, les éléments que l'on peut travailler et discuter, et la concomitance avec le projet du secteur de l'ilot du Théâtre.

Le projet Gallieni, c'est obligatoirement 80 à 90 logements à construire, dont 40% de logements locatifs aidés (taux imposé par le propriétaire, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France). Nous souhaitons absolument préserver les vues sur la Seine (les projets qui nous avaient été présentés jusqu'à présent ne satisfaisaient pas ce point). Nous pensons qu'il serait judicieux d'adresser tous les immeubles sur la rue Gallieni. Enfin, ce projet est un projet concerté : vous allez émettre des idées, nous allons en identifier certaines qui convergent, ce qui devrait aboutir à un projet partagé qui satisfasse le maximum de monde.

Il s'agit aujourd'hui d'un projet communal. Il y a quelques temps, un promoteur a fait des offres à l'agence immobilière de RFF (Réseau Ferré de France, propriétaire des installations ferroviaires) qui les a trouvées satisfaisantes ce qui a conduit à la signature d'un compromis de vente avec une condition suspensive : l'obtention d'un permis de construire. Ce permis de construire a été refusé par le Maire à deux reprises. Pour assurer la maîtrise de l'opération, la commune a passé une convention avec l'EPF, ce qui a permis à celui-ci de négocier avec l'agence immobilière de RFF, acquérir la parcelle et de concevoir le projet avec vous dans le cadre de cette concertation. L'expression des personnes présentes ce soir va permettre de concevoir les premières lignes de ce que pourrait être ce projet. Lors de la prochaine réunion publique, Monsieur Marniquet présentera sa compréhension du sujet, au regard de vos souhaits et attentes exprimés ce soir. Avant l'été 2016, un cahier des charges sera constitué, construit avec vous, et servira de base à la consultation des opérateurs immobiliers. En fin d'année 2016, un opérateur sera choisi, puis

le projet sera mis au point en 2017 avec vous et un Permis de Construire pourra alors être déposé

La concomitance de ce projet avec celui de l'Ilot du Théâtre me permet de vous faire part des résultats de la concertation sur ce secteur : le stationnement est apparu comme un souci important et à l'issue de la concertation, 72 places de parking existantes ont été préservées. D'autre part, il est apparu nécessaire de réserver 700 m² de rez-de-chaussée à destination d'un équipement médical, actuellement à l'étude.

L'enjeu de la concertation qui commence ce soir, c'est d'aboutir à un même résultat partagé.

1.3. VINCENT MARNIQUET, ARCHITECTE URBANISTE

D'abord, quelques mots sur le terrain : avant de commencer une démarche de projet, il faut porter un regard attentif sur le contexte et la situation du site. Le terrain se situe entre la rue Gallieni et la voie ferrée. Il a la particularité d'être très horizontal, avec un dénivelé très variable. D'une superficie de près de 18 000 m², il fait 500 mètres de long et sa largeur est régulière mais pas totalement constructible.

C'est un terrain sous contraintes : sa longueur, la proximité de la voie ferrée... Mais il offre certains avantages, notamment la proximité de la gare. Sa situation urbaine est intéressante.

Deux séquences différentes se distinguent : de grands arbres au nord de la rue, une friche végétale et les belles maisons de la rue Gallieni au sud. L'enjeu est de préserver ce rapport à la Seine pour préserver la qualité du site et faire bénéficier les nouvelles constructions de la vue.

Le terrain mérite d'être étudié finement, dessiné sur mesure. De précédents permis de construire ont été refusés par la ville certainement car les propositions n'étaient pas assez adaptées au site.

2. RESULTAT DES GROUPES DE TRAVAIL

Les participants étaient réunis en groupe de 6 à 8 personnes auxquels il était demandé de répondre à des questions. Certaines questions (la 1 et la 6) étaient communes à tous les groupes de travail tandis que les autres questions se répartissaient en deux sous-groupes.

On présente ici les réponses qui ont été apportées par les groupes de travail.

2.1. QUESTION 1

La question : La décision d'aménager cette parcelle a été prise. Les caractéristiques de l'aménagement restent à définir. Quels sont les points d'attention pour lesquels il est nécessaire d'être vigilant dans la conception du projet ? Merci d'explicitier ces points et de les citer par ordre de priorité décroissante.

Les réponses :

- Préserver la vue actuelle sur la Seine et les coteaux Verneuil - Vernouillet, et conserver le patrimoine architectural du début du siècle : il faudrait que les sommets de toits des constructions nouvelles ne dépassent pas le sous-bassement des maisons d'habitation existantes dans la rue Gallieni. Il faudrait privilégier la construction dans la partie la plus dénivelée (en contrebas des numéros 17 à 24, où la profondeur du fossé est sans doute suffisante pour construire des bâtiments dans le respect de cet objectif).
- Ne pas construire en bloc pour ne pas écraser l'espace environnant, et créer des hauteurs de bâtiments en espalier, suivant la pente et de 2 à 3 étages maximum.
- Respecter la valorisation foncière des résidents actuels de la rue et du proche quartier.
- Respecter le paysage Triellois en harmonisant les nouvelles constructions avec les maisons de la rue Gallieni (pour respecter leur esthétique) : les belles meulières sont remarquables par leur homogénéité et sont la vitrine de la ville. Une construction moderne devrait être assez esthétique pour ne pas déparer la rue, avec des formes qui épousent l'environnement. Considérant que le style « meulière » est inenvisageable, un style néoclassique en pierre de taille serait souhaitable.
- Ne pas aggraver l'impact sur la fluidité de circulation de la rue Gallieni, déjà extrêmement sollicitée et passante aux heures de pointe : la rue est dangereuse pour les piétons (il n'y a pas de ralentisseurs dans le bas de la rue). La densité de circulation de 90 logements va s'ajouter au trafic actuel, soit 100 à 150 voitures supplémentaires.
- Préserver et renforcer la zone 30. À proximité de l'école des Hublins, personne ne roule à 30 km/h. Il faut protéger de la circulation les piétons et des élèves se rendant à l'école et reconcevoir l'espace piéton.
- Préserver le paysage, les arbres « en pointe » et cette nature verdoyante existante et si indispensable à nos villes qui s'urbanisent trop vite. Il faudrait prévoir des espaces verts et des terrasses végétalisées (des toits plats pour une meilleure isolation).
- Pendant le chantier, éviter les nuisances sonores et de circulation pour les riverains

- Sécuriser l'accès à la voie ferrée, avec plus qu'un simple grillage. Il serait souhaitable de créer un passage piéton sous la voie ferrée.
- Intégrer des places de stationnement en nombre suffisant, pour absorber l'augmentation du parc automobile. Il est nécessaire de prévoir deux parkings par logement et un parking pour les visiteurs, et penser à leur accès.
- Imaginer des constructions qui attirent les acheteurs et pas seulement les locataires. Avoir 60% de logements en accession serait une bonne proportion, pour ne pas avoir que des logements sociaux.
- Prendre en compte les immeubles classés monuments historiques (comme l'église).
- Installer des modes de chauffage sans émissions de gaz à effet de serre, à énergie renouvelable.
- Prévoir des cuves de récupération des eaux de pluie pour les espaces verts.
- Aménager une piste cyclable.
- Veiller à la sécurité et à la qualité de vie des futurs occupants (penser notamment à une isolation phonique performante).
- Penser à la mixité générationnelle et sociale dès la conception du projet pour faciliter la vie de nos octogénaires.
- Éviter les vis-à-vis.
- Choisir une esthétique colorée.

2.2. QUESTION 2

La question : D'après vous, quelles formes urbaines, quel style de construction devraient présenter les futures constructions de logements collectifs ?

Les réponses :

- Préférer de petits immeubles de hauteurs variées, avec des matériaux différents pour les revêtements de façades, pour éviter toute uniformité.
- Respecter le style des maisons de la rue Gallieni construites au début du XXe siècle en meulières.
- Insonoriser les bâtiments et lutter contre les vibrations dues au trafic ferroviaire
- Ne pas construire de barres d'immeubles (style Courneuve), privilégier la variété pour se fondre dans le paysage (pas de copier-coller). Style « village » avec des petites structures avec jardinets, terrasses fleuries...
- Prévoir des espaces arborés

- Privilégier des matériaux esthétiques et nobles comme le bois ou la pierre pour ne pas dénaturer la qualité du site, qui vieillissent bien et demandent un entretien minimal
- Construire des bâtiments écologiques
- Imaginer des immeubles de caractère, s'intégrant au style des maisons existantes.
- Construire des bâtiments de type maisons de ville.
- Orienter les bâtiments en quinconce ou en escalier pour profiter du soleil de l'ouest.
- Concevoir des habitats ouverts et lumineux.
- Faire l'inverse de ce qui se construit à Carrières sous Poissy.
- Garder le « cachet » de la rue.
- Installer des ruches (produire un miel de Triel ?)
- Attribuer un cellier pour chaque appartement pour éviter les balcons encombrés.
- Pour préserver la biodiversité existante, mettre des hôtels à insectes et de nichoirs à oiseaux.
- Prévoir des balcons et des terrasses orientées sud.

2.3. QUESTION 3

La question : Connaissant les caractéristiques du projet, souhaitez-vous que les conditions de stationnement dans les rues proches de la Gare soient être modifiées et si oui, dans quel sens ?

Les réponses :

- Garder le double sens de la rue Gallieni, sinon tout le haut de Triel devra faire un gros crochet pour descendre en centre-ville.
- Supprimer les chicanes, dangereuses et agressives pour les pare-chocs et inadaptées au passage de certains véhicules.
- Utiliser le « parc à chiens » pour faire un parking.
- Prévoir un parking visiteurs conséquent (partagé avec les riverains actuels). Il faut éviter d'encombrer les stationnements existants sur le quartier.
- Aménager un parking à proximité de la gare pour favoriser l'emploi des transports en commun et l'utilisation du train. Le parking SNCF actuel est saturé et pourrait être agrandi.
- Aménager un parking sur l'ancienne déchetterie avec des navettes électriques vers la gare et le centre-ville.
- Urbaniser la rue Gallieni pour qu'elle perde son sens de « déviation » du centre-ville et retrouve un caractère paisible et sûr. Cette rue doit retrouver un caractère plus urbain, profiter de l'arrivée de ces travaux pour décourager les véhicules.

- Créer des parkings intégrés aux constructions avec entrée et sortie indépendantes.
- Garantir le respect de la zone 30.

2.4. QUESTION 4

La question : Quels aménagements des espaces publics devraient être réalisés : jardin, espace de nature, place, parking, etc. ? Merci d'expliquer chaque type d'aménagement et de les classer par ordre de priorité décroissante.

Les réponses :

- Camoufler les parkings : créer un parking souterrain, sans niveau 0.
- Amplifier les espaces naturels (arbres, forêt).
- Créer un jardin accessible à tous, un espace de jeux pour les enfants, prévoir un square suffisant pour les enfants habitant ces nouveaux logements.
- Aménager des espaces ludiques appropriés pour attirer particulièrement des jeunes couples avec enfants(s) et rajeunir ainsi la ville de Triel.
- Installer une Maison de la petite enfance en face du terrain.
- Créer des jardins ouvriers ou familiaux sur les toits.
- Recueillir l'avis des futurs occupants ...
- Supprimer la passerelle et faire un souterrain au niveau de la déchetterie pour accéder à la gare, surtout pour les personnes à mobilité réduite.
- Construire une passerelle pour accéder facilement au centre-ville.
- Créer une voie piétonne sécurisée pour accéder aux quais.
- Revoir une voie piétonne confortable et sécurisée vers le centre-ville.
- Résoudre les problèmes de stationnement des véhicules venant déposer les enfants aux Hublins.

2.5. QUESTION 5

La question : Quels équipements devraient être mis en place à l'occasion de l'aménagement des terrains de la rue Gallieni : commerces, équipements pour la petite enfance, services collectifs ?

Les réponses :

- Ne pas implanter de nouveaux commerces : le centre étant très proche, cela ne présente aucun intérêt. Il faudrait plutôt revitaliser la rue principale et ses commerces (rue Paul Doumer), rester concentré sur l'animation commerciale dans le centre-ville et aux Châtelaines. Si des services

supplémentaires sont annexés aux constructions, ils draineraient encore davantage de circulation et de bruit. Il faut conserver la tranquillité de la rue Gallieni.

- Implanter éventuellement quelques petits commerces (boulangerie, superette) et des services collectifs (retrait d'argent).
- Prévoir un gardien dans la nouvelle résidence.
- Implanter une crèche de taille importante, au-delà du besoin de la future résidence (notamment pour les enfants des parents qui prennent le train).
- Envisager en amont de construire une école maternelle et primaire pour absorber les nouveaux enfants à scolariser.
- Améliorer les services publics : augmenter la fréquence des bus sur Poissy et RER Conflans et Verneuil, en en profiter pour augmenter la fréquence des liaisons bus vers la gare.
- Mettre en place des liaisons minibus pour faciliter les déplacements des riverains.
- Implanter la Maison de la petite enfance si le projet à la place du terrain de sport est abandonné.

2.6. QUESTION 6 :

La question 6 proposait aux participants de poser les questions pour lesquelles ils souhaitaient avoir une réponse de la part de la ville. On présente ci-dessous les questions posées oralement par les participants et les réponses apportées par les élus et les techniciens de la ville.

- Pourquoi ne pas construire sur d'autres terrains ?

> Nous construisons et construirons sur d'autres terrains, notamment sur la zone Feucherets—Bazin. Les objectifs de l'État sont extrêmement contraints. Si nous venions à prendre de l'avance, elle serait « perdue » : nous avons un nombre de logements à produire tous les ans, si nous en avons produit une cinquantaine de plus cette année, nous ne les aurions plus « sous la main » en 2017 pour satisfaire l'objectif de l'Etat des 80 logements / an à construire. On espère que le législateur va revoir la copie parce que l'objectif pour 2025 semble fou, notamment pour une commune comme la nôtre. Sur les autres terrains, nous avons identifié sur le PLU 700 logements en ville, 1090 sur la zone Feucherets-Bazin sur 28 hectares. Nous en serons pour partie les décideurs, avec l'État (et son outil l'EPAMSA, instrument d'aménagement d'une opération d'intérêt national). Comme c'est un programme qui dépasse le seuil à partir duquel intervenait la CA2RS, c'est maintenant la communauté urbaine Grand Paris Seine Oise qui sera compétente avec la ville sur ce projet. On maîtrise, on place des projets selon les disponibilités foncières de la ville déjà urbanisée dans un premier temps, et on en fera ailleurs après.

- Une étude de sol a-t-elle déjà été réalisée ? Une étude d'impact au-delà de la zone ?

> C'est encore prématuré, les études d'impact seront faites par l'opérateur quand on aura anticipé les besoins des futurs occupants.

> En tant que propriétaire du terrain, avant son acquisition, l'EPFIF a fait réaliser des études de sols pour se garantir qu'il était possible de construire, et voulait savoir si il y avait des cavités ou des problématiques de remblais ou de la pollution. Ces études se sont révélées positives : les sols sont de bonne qualité. Les études de diagnostic ont été complétées par des études

acoustiques et vibratoires. L'opérateur qui sera désigné devra se réapproprier ces études et, en fonction du projet qui sera développé, il devra apporter les normes pour atténuer ces contraintes acoustiques et vibratoires. Des capteurs ont tourné 24h/24, de jour comme de nuit pour mesurer l'impact de la circulation automobile et des trains.

- Avez-vous pensé aux sources ?

> Il y aura des études complémentaires faites par l'opérateur pour prendre en compte ces contraintes, c'est indispensable.

- Comment allez-vous gérer le périmètre ABF ?

> Le permis devra respecter l'ensemble des règles d'urbanisme en vigueur dans le PLU et l'Architecte des Bâtiments de France devra donner son avis sur le permis de construire du fait que l'on se trouve dans ce périmètre (moins de 500 mètres de l'Eglise).

- Est-il possible d'avoir des logements de plus grande surface ? Quels sont les ratios et les typologies de logements ?

>Le PLHI en ligne sur le site Internet de la Ville, avec les besoins et la typologie souhaitée dans la programmation de logements jusqu'en 2019.

- Le terrain peut-il être construit dans son ensemble compte tenu de son étroitesse ?

> Oui, le terrain est totalement constructible, mais certaines zones paraissent plus propices à la construction que d'autres. M. Marniquet retranscrira lors de la prochaine réunion les premières approches possibles de constructibilité, compte tenu du site, des impératifs et invariants précédemment évoqués, et de vos souhaits.

- Quels seront les horaires pour les travaux ? Pendant le week-end également ? Quelle gestion des travaux ? (sécurité, gêne, bruit, vibrations ...)

> Un arrêté préfectoral existe concernant le bruit et la réalisation de travaux. La Ville sera particulièrement vigilante concernant le respect de cet arrêté et de la tranquillité de chacun. Par exemple, l'élu délégué aux grands travaux vient d'envoyer un courrier au responsable du chantier du 87-99 rue Paul Doumer, avec des prescriptions. S'ils ne rectifient pas le tir, ils vont au-devant d'une fermeture du chantier.. Il est important que la population et les riverains d'un chantier fassent remonter l'information auprès des services de la Ville.

- N'est-ce pas l'occasion de revoir le plan de circulation dans la ville ?

> Il y a eu une étude faite il y a longtemps, dont le résultat est visible : ce sont les chicanes de la rue Gallieni (entre autres). Il y a toute une réflexion à refaire, ce qui est envisageable, notamment avec le projet qui va arriver.

> Nous avons par exemple fait une réunion de concertation avec les habitants de Sablonville sur leur plan de circulation, le compte-rendu est en ligne, et la mise en œuvre se fera quand la communauté urbaine prendra le temps de faire ce qu'on lui demande depuis le mois de novembre.

- À combien revient ce projet pour la municipalité ? Quelles taxes ?

> *Chaque logement social manquant nous coûte à la ville 202 € par an et par logement, hors pénalités majorées (coût révisé chaque année), à la charge des Triellois. Voilà ce que nous coûte de ne pas réaliser ces logements...*

> *L'EPPFIF ne se rémunère pas, il s'agit d'un établissement public, au service des collectivités, qui ne fait pas de marge sur la revente des terrains, il n'y aura pas de coût pour la collectivité de passer par cet intermédiaire.*

- Comment éviter une ville dortoir et faire vivre les commerces ?

> *Les commerces à Triel, comme ailleurs, ont tendance à disparaître. C'est une tendance globale en Île de France. On s'efforce de maintenir les commerces, les restaurants. Le gros problème, c'est la rue Paul Doumer. Ce n'est pas facile d'y ouvrir un commerce à cause de la circulation importante et de l'étroitesse des trottoirs. Développer les commerces aux Châtelaines doit par exemple être l'une de nos réflexions.*

La tendance générale est la disparition des commerces de bouche en hyper-centre au profit d'activités tertiaires, la commune souhaite évidemment enrayer ce phénomène, et l'apport d'une population nouvelle pourra y contribuer. C'était un des objectifs du PLU approuvé en 2013, qui a diminué les contraintes de constructions en centre-ville afin de pouvoir restructurer et redynamiser ce secteur. L'objectif est que la commune ne perde plus d'habitants grâce à la réalisation de nouveaux programmes qualitatifs (comme celui du secteur Gallieni ou du 87-99, Rue Paul Doumer), ce qui permettra aux commerces de se maintenir, aux équipements publics de ne pas fermer, et aux transports en commun de se développer.

- Monsieur le Maire peut-il s'engager sur le fait que tous les enfants de Triel puissent garder leur place au collège des Châtelaines ? Ne sera-t-il pas surchargé ?

> *Il est difficile de s'engager aujourd'hui. Le collège accueille 700 élèves dont des élèves de Maurecourt. Si les besoins étaient nécessaires, ces élèves ne seront plus prioritaires et seront rebasculés sur Andrésy. Le collège peut encore accueillir des enfants, en augmentant le nombre d'élèves par classe.*

- L'École des Hublins est déjà saturée... Comment prévoyez-vous de faire face à l'augmentation du nombre d'enfants dans l'école ? La construction d'une nouvelle école primaire est-elle prévue ?

> *Des extensions sont prévues à René Pion en priorité, ainsi qu'aux Hublins (prolongement du bâtiment sur la rue des Hublins et en hauteur).*

Conclusion : Joël Mancel

Merci beaucoup de votre collaboration ce soir, prochain rendez-vous le 10 mai pour la suite de cette concertation. Je vous invite à partager le verre de l'amitié.